

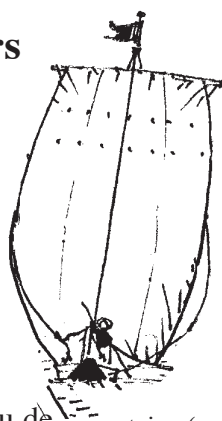
Extraits du
**Glossaire des Patois et Parlers
d'Anjou**

de A.J. Verrier et R. Onillon
Angers, Germain et Grassin, 1908.

Réédition Voiles de Loire
www.voilesdeloire.org

Les bateaux

Vignettes de Jean-Luc Hiettre
«le Grand Fleuve»



Barque (Mj.), s. f.—Sorte de grand bateau de Loire, à un seul mât portant deux voiles. Il n'y en avait pas à Mj., mais on en voyait souvent passer Jusque vers 1850. Ce n'est plus qu'un souvenir. Et. — Gaéliq. Barc; ou germe Bark, écorce d'arbre.— « Contraction de date ancienne pour Barica... Nordiq. barkr, bateau fait d'écorce.

Bascule (Mj.), s. f.—Sorte de bateau de pêcheur qui sert de vivier flottant. Boutique. / Mettre en bascule, un lit; enlever la moitié des barres qui soutiennent la paillasse vers la tête. C'est un des tours que les jeunes gens de la noce jouent volontiers aux mariés, quand ils peuvent découvrir la chambre nuptiale. Et. Hist. — Altération, sous l'influence d'une fausse étymol. (bas, adj., et cul) de Bacule, subst. verb. de l'anc. v. Baculer, frapper le derrière, composé avec battre et cul. — Se trouve dans D'AUBIGNE. — B. L. baculare (D. C.). —» Lequel fut submergé icy près en la rivière de Loyre par un vent très impétueux, estant dans ung bascule chargée de lamproyes. 1658. (Inv. Arch. E. II, p. 314, col. 1.)

Centine, s. f.—Espèce de petit bateau ou nacelle sur la Loire.—Peut-être Sentine. Cf. Sentineau. Hist. — • Ilz pescherent environ cinquante enguilles, qu'ilz mirent dedans une centine, qui estoit estachée audit chalan et icelle emmenerent iusques aux fuennes (?) près de la porte de la foulerie dudit Bloys. (1409.) Var. Sentaine, Sentine, Sentene (D. C.)

Chaland (Mj.), s. m.—Dans les trains de bateaux d'autrefois, qui se composaient de 5, 6 et même 7 bateaux, le 1er s'appelait le chaland, le 2e le tiro, et le 3e le soube, ou sour tiro. Les autres n'avaient pas de noms spéciaux. / Ec. S'emploie aujourd'hui pour un bateau traîné par un remorqueur. Et.—Incertaine.—Hist.: « Du trepas ! (droit de passage) de Loire: Pour chalan portant maison, 4 sol., pour sen-

taine (sentine) portant marchandises ou autres choses, 2 sol., pour chalan portant le double ou plus, 6 sol., (Regestum Ludovici ducis Andegav., p. 40.—D. C.)—Hist.: 1670, 26 décembre, sépulture du « passager du port « de Sorges, « et fut mené en un chalon jusques auprès du cimetièrre à cause des grandes eaux, qui estoient partout et en l'église «. Inv. Arch., E. S. t. II, p. 294, 2.

Charoyère (Tc., Etr.), s. f.—Sorte de bac destiné à transporter d'une rive à l'autre des charrois de bestiaux et de voitures (Petit Courrier du 12 mai 1903.).—Devrait prendre deux r. Et. —Charroyer, autre forme de Charrier. De caricare; deux formes d'un même mot.—Hist.: « Il se trouvait là dans un terrain vague, servant de Charroyère à beaucoup de fermiers de la plaine. » (R. BAZIN, Les Oberlés, 3e partie, ch. VII.)

Charrière (Mj., Fu., Sal.), s. f.—Chemin d'exploitation tracé à travers un bois. / Chemin temporaire établi dans un champ ou dans un pré pour le charroi des fumiers ou l'enlèvement des récoltes. Syn. de Charreau. / Bac pour les charrettes. / Fu. — Chemin tracé en pleins champs, sans haies de chaque côté. / Ec.—On dit plus souvent: chemin châtier, voie châtière. N.—« Les sentiers doivent avoir cinq pieds de large, les charrières dix pieds. » (MONTEIL, Hist. des Fran.cais, XVI° s. Cité par MÉNIÈRE.)

Et. —La charrière est le chemin par où peut passer un char: carreria. Il signifiait: rue: Carreria Palatii, de Ponte, Fustariae; Rue du Palais, du Pont, de la Menuiserie. (D. C.)— « 11 a différence entre erre et charrière; quar erre est par quoi l'en puet aler à pié et cheval sans plus; charrière est par quoi l'en puet amener char ou charrette. » (Digeste, f° 105.)—« Lesse (largeur) de charrière donée tient en atendue onze pieds. » (Livre de Justice, 142.—LITT.)—Hist.: « Agnès, veuve de Pierre de Sacé, a abandonné toute réclamation sur le don fait, sans son consentement, par son mari, au Louroux, de : quamdam

charreriam, quam per prata abbatiss... et monasterii, que (quæ) vocantur prata de Chapil. habere dicebatur idem Petrus. ” (1240. — Inv, Arch., H. I, p. 201, col. 2.)—“ Enfn les égorgeurs, guidés toujours par Porcher, arrivent dans la charroyère qui n’est qu’à cinquante pas de l’hôpital. (DENIAU, IV, 330.) — “ La Charrière de Saint Jacques. ” La voie lactée. (DOTT.)—Bac. “ Comme Bouchart de Lisle, seigneur de l’isle Bouchart et de Rochefort-sur-Loire, eust fait faire un grant et notable bac, ou charrière, en la rivière de Loire, pour passer charroiz. ” — Employé In Gestis Guillelmi Majoris, Episc. Andegav., c. 27.

Charroyère (Tc., Etr.), s. f. — Grand bateau plat de la Sarthe, pour passer les bestiaux, les foins, etc.—V. le Drame du moulin d’Ivray (Petit Choletais). V. Charrière, Charreyère. / Ec. Charreyère. Hist. — “ L’hiver, la charroyère est remise derrière le pavillon du Port. ” (Abbé HOUDEBINE, Anj. Hist., 2e an., p. 578.)—“ A vendre ou à louer un bac dit charroyère, de 14 m. de longueur, avec ses deux ponts d’embarquement. ” (Petit Courrier du mardi 18 avril 1905.)—“ 11 se trouvait là dans un terrain vagues servant de charroyère à beaucoup de fermiers de la plaine. ” (R. BAZIN, Les Oberlés, 3^e partie.)

Cornard (Mj. Sp., Fu.), s. m. - Mari trompé. / Auv.- Cerf, insecte coléoptère. / Mj.- Bateaux de la Maine, appelés aussi Jobs, Mainiers ou Moiniers, caractérisés par deux longues perches fixées verticalement au bordage, à droite et à gauche de l’avant.

Drome (Mj.), s. f.—Train de pièces de bois flotté. La drome et l’échadua sont au fond une même chose, mais ce dernier était beaucoup plus important et construit d’une façon bien plus solide en vue du long voyage qu’il avait à faire pour venir de la Nièvre. La drome est formée de bois du pays, assemblés sommairement pour un trajet de qq’s lieues. N. L’o se prononce très bref, comme dans le mot: homme.

Échadua (Mj.), s. m. — Brelle. Grand train de bois, comme il en descendait autrefois de la Haute-Loire à destination de Nantes. L’échadua portait une cabane où les mariniers logeaient et

faisaient leur cuisine. On n’en voit plus passer.

Fûtreau-(Fustreau) (Mj., Sal.), s. m. — Petit bateau des riverains de la Loire, aux extrémités trapézoïdales et relevées.—Aussi: Fute-reau. / By.—C’est une grande galiotte à deux levées; il se manœuvre avec une ou deux gâches munies d’une palle de gâche et avec le gournâs, muni de son taugourt ou manche., Hist. — ...Un jeune gars des Aireaux, énergique et robuste, qui manie son futreau avec adresse et le dirige vers les points où émerge un naufragé. (Angev. de Paris, 18 août 1907, 1, 4.)

Et.—Fuste. Long bâtiment qui va à voiles et à rames.—B. L. fusta, merrain, et aussi fuste, ou fût, bois. (LITT.) — MÉNAGE l’explique ainsi: De fusta, dit pour: fustis, qui signifie toute sorte de bois. De fusta, nous avons fait fuste, pour une espèce de vaisseau de mer de bas bord à rames. De fusta, on a dit (?!) fustarus, et ensuite fustarellus dont nous avons fait fustereau, mot angevin, qui signifie un bateau.—Hist.: Le passeur “ dirige à la godille ou à la perche le futreau des piétons. ” (Anj. Hist., 2e an., n° 3, 579, 26.)—N. Le futreau de Mj., muni d’une pôte, ne saurait se mener qu’à la perche (bourde) ou à la rame (gâche). On ne godille (ficté) qu’en bachot. Le futreau des Varannas se mène au gournâ (R. O.)—Navires, galleres, gallions, brigantins, fustes et aultres vaisseaux de son arsenac de Thalasse. « (RAB. P., III, 334, 52.) — Le suppliant et icelui toutefois entrèrent ensemble en certain vaisseau ou fustereau. ” (1459.)—Fusterie. Chantier de bois. (L. C.)

—“ Ces jours passez en certain navigage
«Les chevaliers Fardiz, francs et robustes
«Ont investy de rame et de courage
«Sans perdre un seul de leurs gens quatre fustes. «

(G.-C. BUCHER, 280)

—“Croy qu’il y a tant de fustes sur mer.»

(Id. 280.)

N.—Notre mot fûtreau étant le dimin. de ce mot fuste il faudrait l’écrire Fustereau, Fûtreau.

Gabârage (Mj.), s. m.—Action de gabârer. / Toue de gabârage,—gabare, petit bateau servant à décharger et à charger les grands. V. Gabarer. / Fig.—Course, tracas.—Ex.: Ils en ont fait d’ein gabârage par le jardin pour repêcher ceté poule-là ! Et.—Inconn.—On lit Gabarotus (1399).— “ Ung autre gabarrier... Iequel amarra sa gabarre joignant celle du suppliant. « (1478. D. C.)



Gabâreau-rot (Mj.), s. m.— Grande toue de gabârage. V. Gabârer.

Galiote (Jv. Bch. Lpc. By.) s. f.—Yole, bachot. / (Mj.).—Faîtage qui soutient les panneaux du pontage d'un bateau à leur bord supérieur. V. Hilolre, galère.

Hist.—En une minute ils embarquent dans la galiote de mon beau-père. (Ang. de Paris, 18 août 1907, 1, 2.)—Une galiote a été volée dans la nuit : de samedi à dimanche à M. C... pêcheur à Bouchemaine. (Id., 7 avril 1907, 3, 3.) N.—La galiote à une levée force sur le bâton et plonge. Elle a une côme et une cabane. A l'arrière la commande (c'mande) corde pour s'amarrer.— La galiote à deux levées va dans les deux sens; elle est bien nageante au bâton. — Ce mot est inconnu à Mj.

Job (Mj.), s. m.— Bateau de la Maine. Syn. de Mainier.

N.—Muni d'un fort guindas à l'arrière pour le passage des portes, à fond très épais et à levée portant deux cornes pour retenir les cordes de halage. L'espèce en a presque disparu. / Lg., Tlm, Sa.— S'emploie dans l'express.: Monter le Job,— monter le coup, monter en bateau, duper, tromper. C'est probablement un mot d'argot. Toutefois, puisque le Job est un bateau, on peut voir là une traduction littérale de l'express. fr.: Monter en bateau (R. 0-)/ By.— Inconnu comme nom de bateau sur les rivières formant la Maine. Sur la Sarthe et sans doute sur la Mayenne (vulgairement la Maine), on avait le Jau. C'était une très grosse corde, dite aussi Corde à quoue, servant à descendre les portes. Un marinier dans sa galiote, ou niole, tenait le Jau très solidement amarré au pieu d'amont; ce jau se défilait doucement à l'arrière de la gabarre et, quand on sentait que le bateau était bien endrémé, on faisait amener le Jau.— On criait: Amène-té, jau !—La porte de Morannes était-elle particulièrement difficile à descendre, ou les gens du pays aimaient-ils à plaisanter? Il paraît que la locution: Jau de Morannes était usitée parmi les mariniers. De là (?) Job de Morannes, pour: jobard comme à Morannes. Mais

je ne vois pas bien la concordance des idées.

Mainier (Mj.), s. m.—Bateau de la Maine et de ses affluents.—Les mainiers se distinguaient des chalands de la Loire par leur avant très élevé et portant deux cornes ou pièces de bois dressées sur le bordage d'avant lesquelles servaient de guides à la corde de hâlage. On les appelait encore Moiniers (V. Maine), Cornards ou Jobs. En les voyant on disait « Velà les Jobs de Morannes ». Il n'en paraît plus sur la Loire. / Mj.—Marinier de la Maine et de ses affluents.—Moinier.

Moinier (Mj.), s. m.—Syn. de Mainier ou Job.—C'est une autre forme de Mainier, qui prouve la tendance qu'avaient nos ancêtres à confondre les diphtongues oi et ai.

Neyette (Mj.), s. f. — Périssoire; tout petit bateau qui offre peu de sécurité à ceux qui le montent et les expose à se noyer. Et.—Dér. de Neyer. Neyette est donc un syn. exact du fr. Périssoire.

Niole (Mj.), s. f. — Yole, petit bateau, nacelle. / By.—Petit bateau, très solide, qui accompagne un gros bateau de transport, une gabarre. Une yole est un bateau de plaisance. Et.—On fait généralement dériver le fr. Yole de l'all. Jolle. Niole serait alors une corr. de Yole par une addit. du préf. n provenant de l'article analogue à celle de Nanse, et devrait s'écrire Nyole. —Mais pourquoi ce mot ne viendrait-il pas du lat. Navicula, dimin. de Navis, analogue à Navicella qui nous a donné Nacelle ? Ce serait le fr. Yole qui serait une corr. du pat. Niole. absolument comme le fr. Oiseau est une corr. du pat. Voiseau. On aurait la famille de mots: Navis, nauf, nef; navicella nacelle; navicula. niaule. niole, yole, jolle. (R- O-)/ Hist. — Biraud débarqua le dernier, amarra la niole à un pieu f!ché dans le gazon. (Ch. FOLLEY, Jean des Brumes. Annaj. polit. et litt., n° 1264 p. 264, c. 3.)

Patouillard (By.), s. m. — Celui qui patouille. Se trouve dans COTGRAVE. / Mj. — Nom que l'on donnait à l'un des deux bateaux à vapeur qui, vers 1880-90, faisaient alternativement le

service quotidien d'Angers à Nantes. Comme cette désignation l'indique, l'allure du susdit sabot était plutôt lente, même en comparaison de celle de son parageau, et l'on n'aimait guère à prendre le Patouillard, surtout pour remonter vers Angers. / Cf. Le petit Déraillard, — le petit chemin de fer de l'Anjou. Ou Dérailleur. / Nom donné au remorqueur de la Marie-Salope (la drague) et, en général, aux vieux bateaux à vapeur, en particulier aux bateaux munis de roues à aubes — faisant beaucoup de patouil pour peu de vitesse. / Ag. Jardinier-maraîcher.

Périssoire, s.f. — V. Neyette. Embarcation bien nommée.

Ponton (Mj., By.), s. m. — Bateau, embarcadère pour le service des bateaux à vapeur. Sens spécial.

Sapine (Mj., By., Ag.). — Sorte de grand bateau entièrement et sommairement construit en sapin. Ces bateaux ne faisaient guère qu'un voyage et étaient ensuite démolis. Ils venaient de la Haute-Loire et transportaient surtout des poteries ou des bois débités. On n'en voit plus depuis 25 ans. Le français emploie ce mot dans un sens très différent. Il dérive du français sapin. / Pell. — Fruit du sapin, du pin, et, en général, de tous les conifères. Syn. de Pine. Ilist. — « Arrivé à Ancenis, il a l'heureuse chance de traverser la Loire sur une s'apine en compagnie de l'abbé Doucin et d'une soixantaine d'autres Vendéens. » (DENIAU, Hist. de la V., VI, p. 133.)

Soube (Mj.), s. m. — Le 3e bateau, celui qui suivait le tirot, dans les trains de bateaux d'autrefois. Syn. de Sourtirot. V. Chaland, Tirot.

Sourtirot', sourquirote (Mj.), s. m. — Dans un train de bateaux, celui qui était placé immédiatement après le tirot. Syn. de Soube. V. F. Fore, VIII.

Suceuse (Mj., By.), s. f. — Nom dont les ouvriers et les riverains ont baptisé les dragueuses à succion qui travaillent sur certains

points (1906) à creuser le chenal de la Loire navigable, en aspirant le sable mélangé d'eau pour le déverser au loin par des canaux de bois établis en pente sur des pilotis. Hist. — L'entrée du bras de Chalennes n'est pas encore dégagée, du moins entièrement. La passe, effectuée dans l'ancienne section au moyen de la suceuse s'est maintenue. (A. de P., 16 novembre 1906, 1, 6).

Tapeuse (Mj.), s. f. — Nom dont les riverains de la Loire ont baptisé les chalands porteurs de sonnettes qui servent à enfoncer les pilotis pour les travaux de la Loire navigable. V. Suceuse.

Tirot', quirote (Mj., By.), s. m. — Dans un train de bateaux, celui qui était placé le 2e à la suite du chaland. Le 3e bateau était le Soube, appelé aussi Toue ou Sourtirot. / Prendre en tirot, prendre à la remorque. N. — Tireau. Allège de certains bateaux. « Défense d'exiger lesdits droits de péage sur les allèges et tireaux (des bateaux chargés de sel.) 1675. — XVI^e S.: « 98 compagnons marinières, qui ont vacqué chacun 4 journées aux tirotz (bateaux remorqueurs) à conduire le roy nostre sire, la royne madame. . . de ceste ville d'Orléans jusqu'à Blois. » (MANTELLIER, Gloss.) — « Deux grands batteaux mastés et deux tirots (allèges) chargés de sel. » (id.) ~ LITT. et Suppl.

Toue (Mj., By.), s. f. — Toue de gabarage, gabare. / Faire la toue devant, — précéder dans un bachot et piloter (en avant d'un coublage, pour sonder, et au besoin rectifier les passes) un bateau chargé qui descend la Loire, en reconnaissant et balisant le chenal. V. Avalage. / Au fig., cette même express. signifie: Sonder le terrain et faire les premières ouvertures en vue d'un mariage. V. Tirot, Soube, Sourtirot. N. — Touer, c'est: tirer à bord, soit par le moyen d'un cabestan, soit à bras, sur une amarre dont l'autre extrémité est ilxée à terre ou à une ancre mouillée en avant du bâtiment, vers le lieu où l'on veut aller. Puis: bateau plat qui sert de bac. — Angl., to tow; tient à l'alle. tau, corde.

Bateau (Mj.), s. m. — Les bateaux en usage sur la Loire sont: le Bateau de marinier, ou grand bateau, qui prenait autrefois les noms



de Tirot, Sourtirot, etc.; la Sapine; la Toue de gabarrage; le Bachot; la Niolle; le Fûtreau; la Bascule. Voyez ces mots. / La toue va emporter le bateau, prov.: Vous allez succomber à votre rhume.—Il y a là un jeu de mots, un véritable calembour sur les homonymes Toue et Toux. Chose curieuse, cette remarque, peu encourageante, est adressée aux cacochymes, non seulement à Montjean, mais tout aussi bien à Saint-Paul, où les gens ne savent cependant pas ce qu'est une toue, ni même un bateau. / Lit-à-bateau,—lit de forme basse V. Ange. / T-le-M. Sorte de charrette dépourvue de ranchers où ridelles et consistant en une large plate-forme légèrement concave montée sur roues. Depuis quelques années seulement, les fermiers du Choletais s'en servent beaucoup parce qu'elle leur est très commode pour charger et transporter les fagots de choux. Et. german. et celtiq. Cf. l'ang.. Boat. V. Bateaux de rivière.

Bateaux. — M. R. Onillon a donné, passim, dans le Glossaire, de très intéressants détails sur les bateaux de Loire. Mon correspondant de Briollay m'adresse les communications suivantes, du plus grand intérêt, sur les bateaux de rivières.

Fûtreau.—Bateau des pêcheurs de profession. On n'en fait plus guère. — Aujourd'hui, les pêcheurs ont des habitations fixes, maisons ou cabanes ; on ne fait plus de rouisserie, la culture du lin et du chanvre étant abandonnée dans notre pays. Ces bateaux ne servent plus guère que pour la pêche à la senne.

En moyenne, les dimensions sont

(P.= pied; p. = pouce):

Longueur, 21 P. (7 m.)—autrefois, 24 P. (8 m.).

Largeur du fond, 3 P. 10 pouces et 4 pieds— 4 P. 2 p.

Evaseement, près de 6 P.

Hauteur de bord en dedans, 20 à 21 pouces.

Nez, 14 p. de large.

Evaseement suivant un gabarit donnant environ 20 cm. de chaque côte, pour un bord de 41 cm. de hauteur sur fond.

En général: longueur = 12 fois la profondeur (L.= 21 P., prof. = 21 p.).

Le fûtreau porte deux gâches et un gourneau

(gournâ) et se manœuvre souvent au bâton.

Galiote. — Bateau plat, plus petit que le fûtreau.

Galiote à deux levées, substituée au fûtreau pour la petite pêche. Longueur, 18 P. (6 m.). — Largeur au fond, 40 pouces. Sauter sur fond, 18 p. On la fait plus petite pour étangs et fossés.

Galiote à cul carré, pour petite pêche et chasse. Longueur, 18 P.— hauteur sur fond, 18 p. Largeur: au tertiers, 3P.4p.;— au 2 étiers, 3P.2p. Quoue, 16 p. Ces galiotes portent deux gâches et se manœuvrent souvent au bâton. Quelquefois, on adapte vers l'arrière, à gauche, une hausse pour supporter un gourneau.

En Loire, on a **la Niolle**, galiote à cul carré, et **le Bachot**, galiote à deux levées, avec godille à la quoue.—Sur les rivières, les mêmes, mais plus petites, accompagnant les barques. Pour tous ces bateaux, les gâches à pane (pelle) sont passées dans des étrous.

Grands bateaux de transport. — Anciennes Gabares.—Les deux dernières naviguaient encore sur le Loir il y a une vingtaine d'années.

Grands bateaux à cornes, à peu près de même largeur d'un bout à l'autre, à deux levées très brèves (peu inclinées). Le nez, de même largeur que le reste, portait quatre cornuelles horizontales, de 50 à 60 cm. de longueur, faisant fonction de marmouts. Elles étaient munies à l'arrière d'une peautre (piautre) et portaient deux guindeaux. (guindâs).

Les toues étaient des gabares de plus petites dimensions, portant un seul guindâ.

Les barques d'aujourd'hui ont le nez étroit

et même rond ou pointu. Elles sont munies à l'arrière d'un gouvernail et portent un ou deux treuils à engrenages, avec cliquet.

Dans les **trains de gabares**, la 1^{ère} était le chaland, la 2^e le tirot (ou tireau), la 3^e le soubre, les autres se désignaient par les mots: 4^e, 5^e, etc.

La galiote pour pêcheur à la ligne, est à quoue carrée, avec pont sur l'avant, cabane à l'arrière et côme près de la cabane. Elle porte des rames d'une seule pièce, qu'on passe dans des tolets. N.—Il s'agit ici des bateaux ordinaires du pays, et non des bateaux de fantaisie, ni des divers genres de canots.

Quelques détails supplémentaires
Dans un fûtreau et dans une galiote, les bords sont maintenus par des courbes disposées par paires et chevillées (chuillées) sur les bords et sur le fond. Deux courbes, placées en face l'une de l'autre sur les bords, avec leurs pieds presque juxtaposés, forment un lien de courbes. Hauteur, celle du bord; longueur ou pied, au moins les deux tiers de la largeur du fond. Chaque courbe est d'un seul morceau et provient d'une branche et de son rameau. Les courbes, plus courtes, qui se mettent sur les levées sont des courbetons (courboétions). Un fûtreau de 7 m. est muni de 7 liens de courbes de 8 m., il en aurait 8. Une galiote de 5 m. a 6 liens de courbes, plus un lien de courbetons sur chaque levée et à environ 70 cm. du nez, un courbeton double, c.-a-d. d'un seul morceau à deux relevées très courtes. Entre deux liens de courbes, on place un rable, pièce sur champ fixée sur le fond, en travers. de même hauteur que les pieds de courbe et destinée à supporter les planches de l'archelet, à la façon des lambourdes supportant un parquet.

Gavouillon (Mj.), s. m. - Sorte de bachot. N.- Au temps où florissait l'industrie des transports fluviaux, tuée par les chemins de fer, la

Loire était sillonnée de trains de bateaux, portant chacun de 70 à 80 tonnes. Les patrons des trains montants embauchaient des manoeuvres supplémentaires, ou gobeux, qu'ils licenciaient à Orléans, Gien ou Nevers. Ces mariniers congédiés, pour retourner à Nantes, achetaient, en se cotisant, un bateau léger, appelé **Gavouillon**, avec lequel, en qqs jours, ils redescendaient la Loire et qu'ils vendaient à l'arrivée. Ils baissaient en gavouillon. La loc. a vieilli, comme l'usage qu'elle rappelle.